



République Française  
Département Indre-et-Loire  
**Commune de VERNOU SUR BRENNE**

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	20

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 20	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 18/12/2025  
Et  
Publication ou notification du : 18/12/2025

L'an 2025, le 15 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.

**Présents** : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice à M. LESAGE Mathieu  
Excusé(s) : Mme DELALEUF Marie

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie, M. SIMONIN Denis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BONZON Sébastien

### 75/2025 – RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE ROGER LECOTTE, SA RENOVATION ENERGETIQUE ET UNE INSTALLATION GEOTHERMIQUE : DEMANDES DE SUBVENTIONS (ETAT, DEPARTEMENT, REGION, FEDER, ADEME)

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 44/2024 du 26 juin 2024, adoptant le principe du projet de restructuration du groupe scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique ;

Vu la délibération n° 25/2025 du 24 mars 2025 d'instituer et voter une autorisation de programme relative à ce projet ;

Vu la délibération n°74/2025 du 15 décembre 2025 approuvant l'Avant-Projet Détailé (APD) ;

Vu le plan de financement prévisionnel présenté en séance ;

Considérant que l'opération « restructuration du groupe scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique » représente un investissement total de 3 584 506 € TTC ;

Considérant que la réalisation de cette opération nécessite la mobilisation de financements externes ;

Considérant que plusieurs dispositifs de soutien sont mobilisables auprès de différents partenaires financiers, notamment :

- État : Fonds Vert et/ou DSIL
- Région : CRST
- Département : F2D
- Europe : FEDER
- ADEME
- TEV

Considérant que ces aides sont essentielles pour assurer l'équilibre financier de l'opération ;

Considérant que les travaux se répartissent sur deux exercices ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide

- d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de l'opération « restructuration du groupe scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique », les subventions suivant le plan de financement suivant :

Financeurs	montant subventionnable H.T	Taux intervention	montant aide sollicité
ETAT - fonds vert	2 475 567,00 €	40,00%	990 227 €
ETAT - DSIL 2026	511 521,00 €	30,00%	153 456 €
DEPARTEMENT - F2D 2026	2 475 567,00 €	20,00%	495 113 €
DEPARTEMENT - F2D 2027	511 521,00 €	20,00%	102 304 €
REGION CRST	655 089,00 €	20,00%	260 900 €
EUROPE FEDER	380 000,00 €	42,94%	163 172 €
ADEME CCRT ( etude geothermie - test forage- etude hydrogeologie)	121 345,00 €	49,45%	60 000 €
ADEME CCRT (TRAVAUX GEOTHERMIE)	380 000,00 €	28,93%	109 934 €
TEV fonds concours territorial	2 837 088,00 €	1,56%	44 320 €
<b>Sous-total des aides sollicitées</b>		<b>79,66%</b>	<b>2 379 426 €</b>
<b>Autofinancement (au – 20 % du coût du projet)</b>		20,34%	607 662 €
<b>Coût HT</b>	<b>2 987 088,00 €</b>	100,00%	<b>2 987 088,00 €</b>

- d'autoriser Le Maire à établir, compléter et signer l'ensemble des dossiers, formulaires, notes d'opportunité, pièces administratives, engagements financiers et documents annexes nécessaires au dépôt des demandes.
- d'autoriser l'ajustement du plan de financement prévisionnel en fonction des aides obtenues, sans nouvelle délibération, dans la limite du coût total voté.
- de charger le Maire de suivre les demandes, de recevoir les notifications des financeurs, de signer les conventions correspondantes et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/12/2025

Le Secrétaire de Séance

M. BONZON Sébastien




Le Maire  
Pascale DEVALLÉE

